




DG H&WB – SLPPT 8		USAGE INTERNE	
	✓ Adjt LELOUP Quentin Quentin.Leloup@mil.be	 Recoverable Signature 	ⓘ 22-50119318 ⓘ 2022-06-09 ⓘ 158 Annexe(s)
	✎ Adjt LELOUP Quentin Quentin.Leloup@mil.be	Signed by: Quentin Leloup (Authentication)	
Destinataires			
Visite annuelle des lieux de travail (VLT) DG BudFin			
Liste des Références			

Compte-rendu de la VLT 2022 DG BudFin exécutée le 02 juin 2022

1. Dans le cadre du respect des Ref et du bon suivi du SDGR (Système Dynamique de Gestion des Risques), une VLT (Visite Annuelle des lieux de Travail) est une obligation légale. Celle-ci consiste en un contrôle visuel de tous les locaux, un contact direct du Pers avec la délégation du CCB donnant la parole aux travailleurs présents et une analyse des points suivants :
 - a. Organisation générale de la Prévention et du Bien-être au niveau de l'unité
 - b. Prévention Incendie et Evacuation
 - c. Premiers soins
 - d. Accidents et Incidents
 - e. Machines et Equipements de travail
 - f. Equipements de Protection Individuelle (EPI)
 - g. Produits Dangereux
 - h. Lieux de Travail (hygiène, risque de chute et de glissement, éclairage, aération, installation électrique, sanitaire, ambiance sonore, Asbest, radiations Ionisantes)

La SLPPT 08 a une fonction de conseiller pour les chefs de corps et les membres du CCB appartenant au Gpt Qu 08. Sa mission principale est la protection de la santé et du bien-être des travailleurs.
2. Veuillez trouver ci-dessous le compte-rendu de la visite annuelle des lieux de travail ayant eu lieu ce 02 juin 2022 au sein de DG BudFin.

Participants :

LCL LIBERT	Représentant CCB
ADC KEPPENS	Assistant en prévention

Mme SEMPELS	ACMP
Mr SMEKENS	ACOD

ADJ LELOUP	SLPPT 08 - Conseiller en prévention niveau 2
------------	--

La VLT a débuté après un briefing donné à la délégation par la SLPPT concernant le bon déroulement et les objectifs de la VLT.

L'U est composée de +214 personnes (bloc 4C + bloc 1).

Concernant les points administratifs contrôlés et les points observés lors de la visite, il y a lieu de noter les éléments suivants :

- a. La fonction d'Offr bien-être est occupée par le LCL LIBERT, ainsi que l'ADC KEPPENS qui est également l'assistant en prévention, le coordinateur DEPARIS ainsi que le CPI de l'unité. Ce dernier tient à jour le dossier prévention et bien-être de l'unité et a une très bonne connaissance de la situation de l'unité.
 - b. La brochure d'accueil existe. Une partie accueil/prévention/bien-être est en cours d'élaboration sur le sharepoint de l'unité. Ceci permet un accès à tous ainsi qu'une centralisation des informations dans le domaine.
 - c. En matière d'incendie, une réorganisation du SLCI (service de lutte contre l'incendie) est en cours. Du personnel est formé, que ce soit au niveau des équipes de 1ère intervention ou des secouristes. Cependant, il est très compliqué d'établir un rôle en raison des spécificités de l'unité et du télétravail. De même que l'appel au point de rassemblement pourrait poser problème. La LH fait remonter qu'il serait très difficile d'avoir une liste exhaustive du personnel présent ou pas à un moment donné (lors d'une évacuation par exemple).
 - d. L'issue de secours à proximité du local 4C.D22 est difficile à ouvrir et cela pourrait s'amplifier avec le temps et donc compromettre une évacuation efficace.
 - e. La SLPPT 08 invite l'unité à faire le nécessaire pour mettre à jour les validités des boîtes de 1^{er} secours (31/10/2018).
 - f. L'unité est occupée à libérer des locaux pour une autre, les couloirs sont dès lors encombrés de divers mobiliers et objets.
 - g. La SLPPT 08 rappelle que l'utilisation de tout appareil non organique de plus de 1600 W est interdite au sein du quartier. Pour le matériel non organique et dont la puissance est inférieure à 1600 W, il faut au préalable introduire une demande (DGMR-SPS-DSINFR-ISTX-001).
 - h. Les fiches de fonctions et postes de travail existent et doivent encore être finalisées.
 - i. Les problèmes administratifs occasionnés par HRM ont pesé sur la charge psychosociale de certains travailleurs. La LH en est consciente et y est attentive.
 - j. Dans les locaux 4C2.1, 4C2.3 et 4C2.21, d'importantes traces d'humidité ont été constatées. Ces traces sont dues à de nombreuses fuites provenant de la chaudière à l'étage supérieur mais aussi lors de grosses averses.
3. Conclusions :
- a. La LH est attentive au bien-être de ses travailleurs et porte un grand intérêt à l'aspect psychosocial de son personnel.
 - b. L'assistant en prévention, l'ADC KEPPENS, a une très bonne vue d'ensemble de la prévention et du bien-être au sein de l'unité et en assure un très bon suivi.
 - c. La SLPPT 08 invite l'unité à faire le nécessaire concernant les points incendie/1^{er} secours en priorité.

4. Liste des annexes

Annexe A: [Check-list VLT](#)

Annexe Y: [Liste des références](#)

Annexe Z: [Liste des destinataires](#)

Quentin LELOUP
Adjudant
Conseiller en Prévention
SLPPT 08

Exemple d'Annexe

[\(top\)](#)



Check-list VLT DG
BudFin 2022.docx

Références

[\(top\)](#)

1. Code du Bien-être, Titre II, Sec 2, Art 7
2. ACWB-SPS-WPKPR-002 WB SIPPT Ed001-01 Oct2007

Destinataires (top)	
Action	Comd DG BudFin
Info	Président CCB 08
	DG H&WB Cel AMT Evere